

Consultation relative à l'avant-projet pour la mise en œuvre de l'iv. pa. 15.479 « Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène »

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer sur cet avant-projet visant à la sauvegarde de l'économie sucrière de notre pays.

La production de betteraves sucrières en Suisse, et partant l'économie sucrière indigène, sont soumises à forte pression suite à la libéralisation de la production de betteraves sucrière en Europe dès 2017. En 2015 déjà, une initiative parlementaire visant à sauvegarder l'économie sucrière (15.479 n Iv. Pa. Bourgeois « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène) a d'ailleurs été déposée.

La situation sanitaire actuelle montre bien l'importance de la production agricole indigène globale et de sa préservation. Ce qui est vrai en général, l'est aussi en particulier, pour l'économie sucrière également.

L'adaptation législative proposée par la CER-N se justifie pleinement, reste encore à se déterminer sur la variante la mieux appropriée. Nous soutenons la variante de la minorité de la commission, la variante de la majorité diminuant excessivement le soutien aux producteurs respectant les prestations écologiques requises (PER), avec en conséquence une forte diminution de la production, la mise en péril des outils de transformation et le risque de provoquer la perte de toute la filière.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 9 décembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe : un questionnaire

Vernehmlassung zum Vorentwurf zur pa. Iv. 15.479 «Stopp dem ruinösen Preisdumping beim Zucker! Sicherung der inländischen Zuckerwirtschaft»

Consultation relative à l'avant-projet pour la mise en oeuvre de l'iv. pa. 15.479 «Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène»

Consultazione sull'attuazione dell'iv. pa. 15.479 «Basta svendere lo zucchero! Per la salvaguardia dell'economia indigena dello zucchero»

Organisation / Organisation / Organizzazione	République et Canton de Neuchâtel
Adresse / Indirizzo	Château 2001 Neuchâtel
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	9 décembre 2020

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Bern oder elektronisch an gever@blw.admin.ch. **Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.**

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne ou par courrier électronique à gever@blw.admin.ch. **Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'Ufficio federale dell'agricoltura, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berna oppure all'indirizzo di posta elettronica gever@blw.admin.ch. **Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.**

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

La production de betteraves sucrières en Suisse, et partant l'économie sucrière indigène, sont soumises à forte pression suite à la libéralisation de la production de betteraves sucrière en Europe dès 2017. En 2015 déjà, une initiative parlementaire visant à sauvegarder l'économie sucrière (15.479 n Iv. Pa. Bourgeois « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène » a d'ailleurs été déposée.

La CER-N souhaite soutenir cette initiative en adaptant deux articles de la loi sur l'agriculture, son avant-projet faisant l'objet de la présente consultation.

La situation sanitaire actuelle montre bien l'importance de la production agricole indigène globale et de sa préservation. Ce qui est vrai en général, l'est aussi en particulier, pour l'économie sucrière également.

L'adaptation législative proposée par la CER-N se justifie pleinement, reste encore à se déterminer sur la variante la mieux appropriée. Nous soutenons la variante de la minorité de la commission, la variante de la majorité diminuant excessivement le soutien aux producteurs respectant les prestations écologiques requises (PER), avec en conséquence une forte diminution de la production, la mise en péril des outils de transformation et le risque de provoquer la perte de toute la filière.

Nous soulignons également que les producteurs de betteraves appliquant les dispositions de la production biologique touchent d'ores et déjà un supplément de Fr. 1'200.-/ha.

Bemerkungen zu einzelnen Artikeln / Remarques par rapport aux différents articles / Osservazioni su singoli articoli

Artikel, Absatz, Gesetz Article, alinéa, loi Articolo, capoverso, legge	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
<p>Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture</p> <p><i>Art. 19 Taux des droits de douane</i></p>	<p>1 ...</p> <p>2 Les droits de douane pour le sucre auxquels s'ajoutent les contributions au fonds de garantie (art. 16 loi fédérale du 17 juin 20164 sur l'approvisionnement économique du pays ; LAP) s'élève au minimum à 7 francs par 100 kg bruts.</p>	<p>La proposition de la CER-N convient.</p>
<p>Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture</p> <p><i>Art. 54</i></p>	<p>^{2bis} Une contribution de 2100 francs par hectare et par an est versée pour la culture de betteraves à sucre destinées à la fabrication de sucre. Si les betteraves à sucre sont cultivées selon les exigences de la culture biologique ou de la production intégrée, un supplément de 200 francs par hectare et par an est octroyé.</p>	<p>La proposition de la minorité de la commission permet le maintien du soutien aux producteurs de betteraves sucrières respectant les prestations écologiques requises (PER) et donne de meilleures perspectives à toute la filière.</p>

Artikel, Absatz, Gesetz Article, alinéa, loi Articolo, capoverso, legge	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni